



Bureau du surintendant
des faillites Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

An Agency of
Industry Canada

Un survol des statistiques sur l'insolvabilité au Canada

Jusqu'à 2004



Canada



Protéger l'intégrité
du système
d'insolvabilité

Protecting the
Integrity of the
Insolvency System

© Industrie Canada, 2006
ISSN XXXX-XXXX
XXXXXX



Un survol des statistiques sur l'insolvabilité au Canada

Bureau du surintendant des faillites
365, avenue Laurier Ouest, 8^e étage
Tour Jean Edmonds Sud
Ottawa (Ontario) K1A 0C8
Tél. : (613) 941-1000
Télééc. : (613) 941-9490
Courriel : osb-bsf@ic.gc.ca
Site Web : <http://bsf-osb.gc.ca>

Janvier 2006

Table des matières

Glossaire des termes et des abréviations utilisés dans ce document	1
Profil démographique des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004	2
État matrimonial des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004	4
Revenu annuel net moyen des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004	6
Valeur moyenne estimée du passif et de l'actif des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004	8
Types de passif le plus souvent enregistrés dans les dossiers de consommateurs insolvable en 2004	10
Valeur moyenne estimée du passif des consommateurs insolvable, selon le type de dette et de dossier déposé, en 2004	12
Types d'actifs le plus souvent enregistrés dans les dossiers de consommateurs insolvable en 2004	14
Valeur moyenne estimée de l'actif des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004	16
Insolvabilité totale, Canada 1968-2004	18

Insolvabilité des consommateurs, au Canada, de 1968 à 2004	20
Insolvabilité des entreprises, au Canada, de 1968 à 2004	22
Proportion des cas d'insolvabilité chez les consommateurs et les entreprises, au Canada, de 1968 à 2004 ..	24
Valeur totale du passif déclaré par les débiteurs dans les cas d'insolvabilité chez les consommateurs et les entreprises, au Canada, de 1987 à 2004	26
Ratio de l'endettement par rapport au PIB, au Canada, de 1987 à 2004	28
Valeur totale de l'actif déclaré par les débiteurs dans les cas d'insolvabilité chez les consommateurs et les entreprises, au Canada, de 1987 à 2004	30
Rapport entre le passif et l'actif, chez les consommateurs et les entreprises insolubles, au Canada, de 1987 à 2004	32
Faillites de consommateurs, au Canada, de 1993 à 2004	34
Propositions de consommateurs, au Canada, de 1993 à 2004	36
Faillites commerciales, au Canada, de 1993 à 2004	38

Propositions commerciales, au Canada, de 1993 à 2004	40
Insolvabilité totale, par grande région du Canada, de 1987 à 2004	42
Insolvabilité des consommateurs, par grande région du Canada, de 1987 à 2004	44
Nombre de cas d'insolvabilité chez les consommateurs, par millier d'habitants âgés de 18 ans et plus, au Canada et dans ses grandes régions, de 1987 à 2004	46
Insolvabilité des entreprises, par grande région du Canada, de 1987 à 2004	48
Nombre de cas d'insolvabilité chez les entreprises, par millier d'entreprises, au Canada et dans ses grandes régions, de 1998 à 2004	50
Insolvabilité des entreprises, par grand secteur d'activité, au Canada, de 1987 à 2004	52
Nombre de cas d'insolvabilité chez les entreprises, par millier d'entreprises, par grand secteur industriel, au Canada, de 1998 à 2004	54

Glossaire des termes et des abréviations utilisés dans ce document

BSF : Bureau du surintendant des faillites

Consommateur : personne physique dont plus de 50 % des dettes sont liées à la consommation.

Débiteur : personne physique ou morale qui a une dette envers d'autres.

Faillite : état juridique d'un débiteur qui a fait cession de ses biens au profit de ses créanciers ou à l'endroit duquel une ordonnance de mise sous séquestre a été émise.

Faillite commerciale : faillite déclarée par une personne morale ou physique, dont la dette commerciale représente plus de 50 % de sa dette totale.

Insolvabilité : pour simplifier, dans ce document, ce terme englobe les faillites et les propositions.

LFI : *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

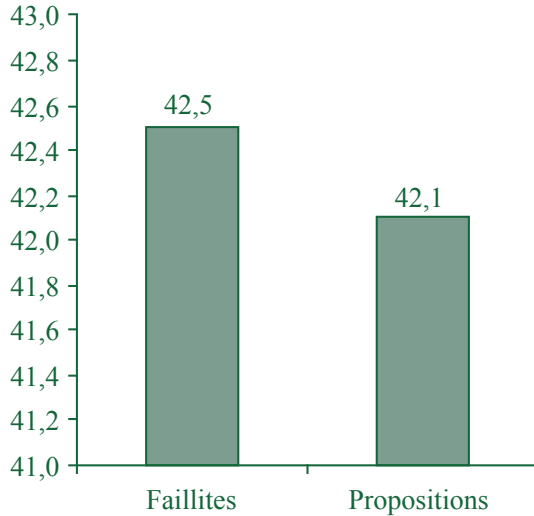
PIB : Produit intérieur brut

Proposition : proposition de règlement d'une dette faite par un débiteur à ses créanciers.

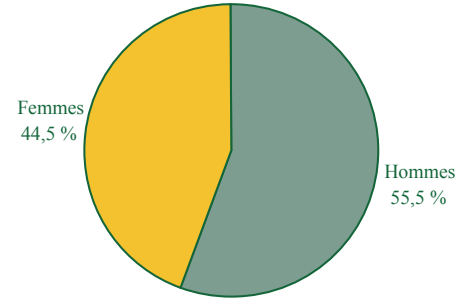
Proposition commerciale : proposition présentée par une personne morale ou physique dont la dette commerciale représente plus de 50 % de sa dette totale.

Profil démographique des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004

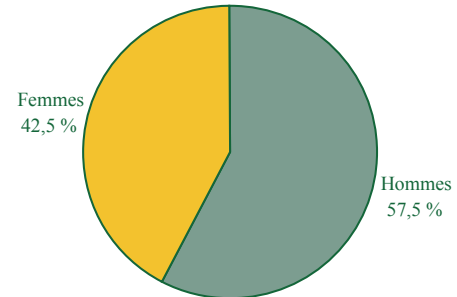
Âge moyen des débiteurs selon le type de dossier déposé



Répartition des dossiers de faillite selon le sexe du débiteur



Répartition des dossiers de propositions selon le sexe du débiteur



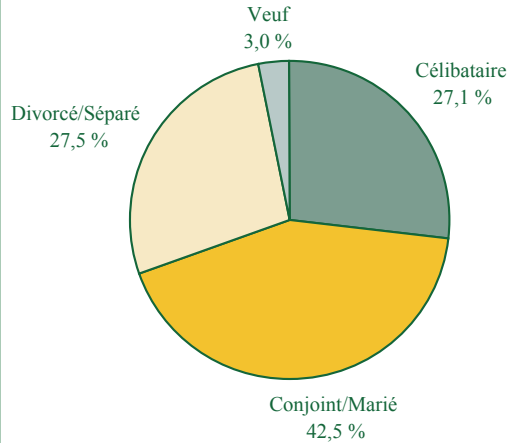
L'âge moyen des débiteurs qui ont déposé un dossier de faillite en 2004 était de 42,5 ans, seulement 0,4 an de plus que l'âge moyen de ceux ayant déposé une proposition. À titre de comparaison, l'âge moyen de la population canadienne était de 38,3 ans en 2004. Au cours de la même période, l'âge moyen des faillis au Royaume-Uni était de 41 ans et, en Australie, de 40 ans. En comparaison avec les Canadiens insolvable de 1995, ceux qui ont déposé un dossier de faillite en 2004 étaient plus vieux en moyenne de 4,3 ans et ceux qui ont déposé un dossier de proposition de 2,3 ans.

La majorité des dossiers de faillite (55,5 %) et de propositions (57,5 %) ont été déposés par des hommes en 2004. À titre indicatif, la population canadienne se composait alors de 49,5 % d'hommes et de 50,5 % de femmes. En Australie, le pourcentage d'homme qui compose la population de débiteurs insolvable est semblable à celui du Canada. Par contre, au Royaume-Uni, ce pourcentage était beaucoup plus élevé, soit 61,5 %.

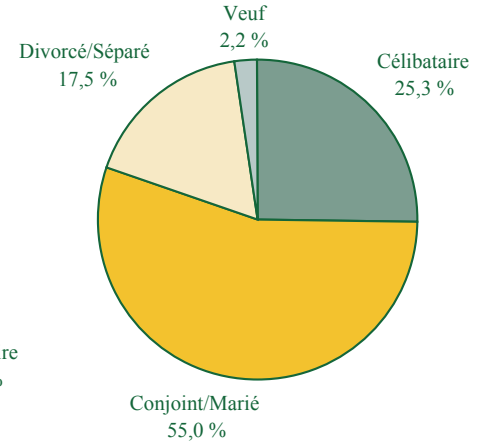
NOTES

État matrimonial des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004

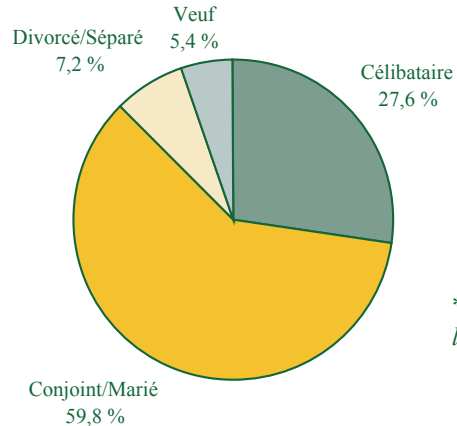
Faillites



Propositions



Population canadienne*

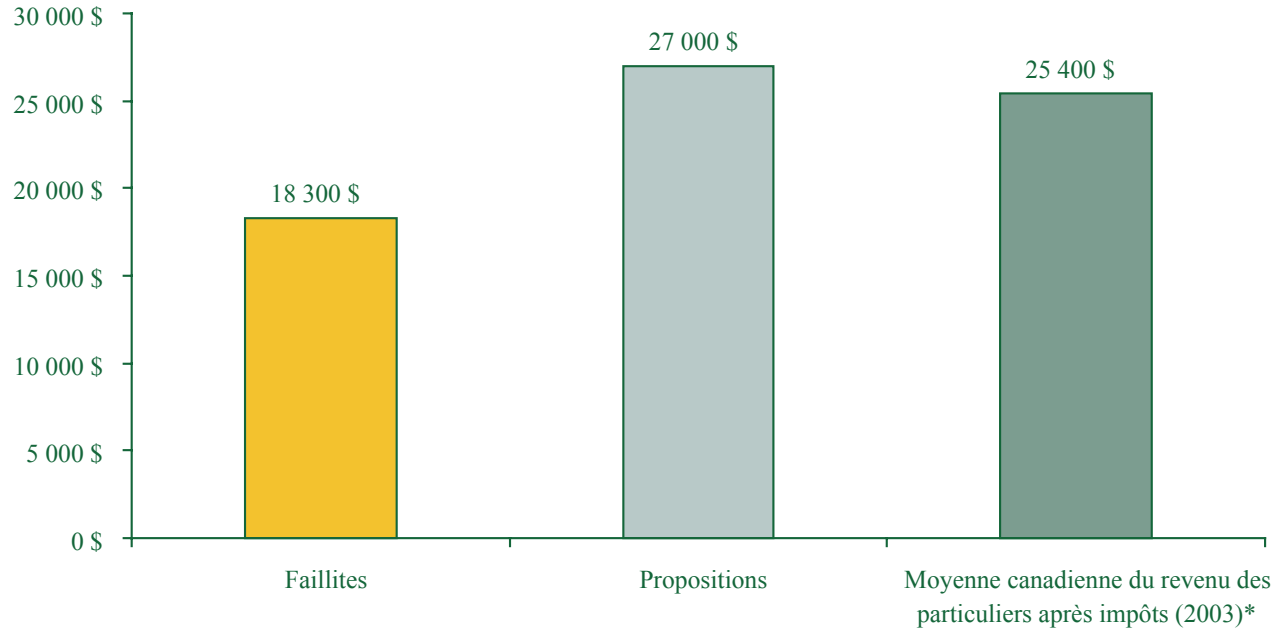


* Les données proviennent de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.

En règle générale, on retrouve plus de divorcés/séparés qui déposent un dossier de faillite (27,5 %) qu'un dossier de proposition (17,5 %), alors que la proportion de ceux qui sont conjoints/mariés est plus grande dans le cas des propositions (55,0 %) que dans celui des faillites (42,5 %). En comparaison avec la population canadienne, les divorcés/séparés sont surreprésentés dans la population de faillis et dans la population de ceux qui ont déposé une proposition. En revanche, les conjoints de fait ou mariés sont sous-représentés dans la même population. Cette constatation suggère un lien entre le divorce et les difficultés financières qui peuvent en découler et conduire à une situation d'insolvabilité.

NOTES

Revenu annuel net moyen des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004

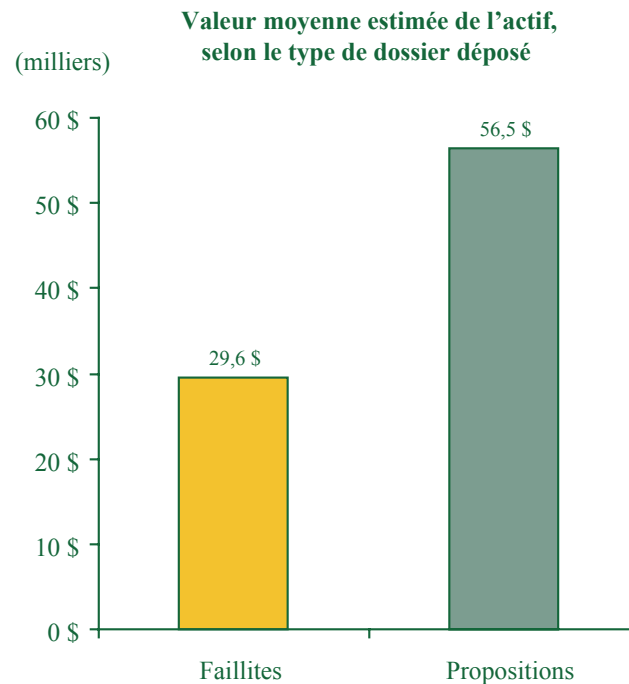
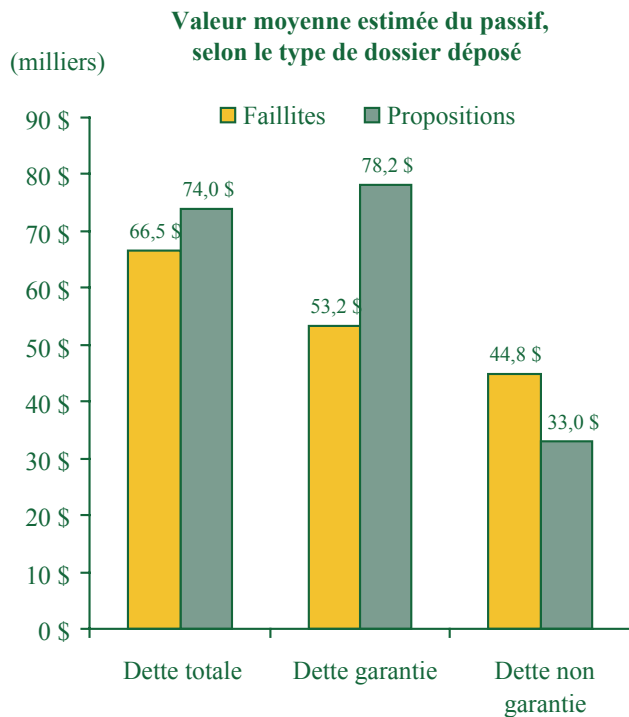


* Les données proviennent de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada et sont les plus récentes disponibles.

En 2004, le revenu annuel net moyen des consommateurs ayant déposé un dossier de faillite était de 18 300 \$, soit inférieur de 28,0 % à la moyenne canadienne de 25 400 \$ (données de 2003). Quant aux débiteurs ayant déposé un dossier de proposition, leur revenu annuel net moyen était de 27 000 \$, soit supérieur de 6,3 % à la moyenne canadienne. Au moment de déposer leur dossier d'insolvabilité, un peu plus de 62 % des faillis recevaient un revenu d'emploi et 7,8 % n'avaient aucun revenu.

NOTES

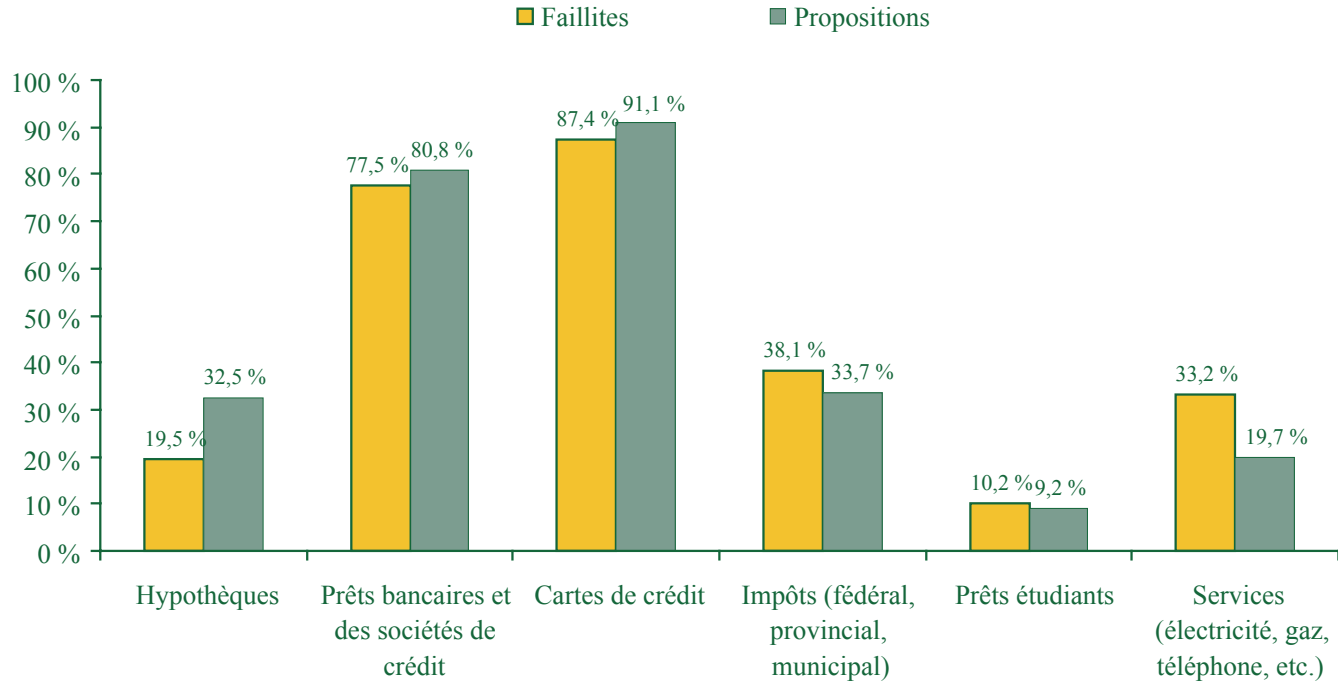
Valeur moyenne estimée du passif et de l'actif des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004



En 2004, la valeur moyenne estimée de la dette totale s'élevait à 74 000 \$ pour ceux qui avaient déposé un dossier de proposition comparativement à 66 500 \$ pour ceux qui avaient déclaré faillite. De la même façon, la dette garantie était, elle aussi, plus élevée pour les propositions (78 200 \$) que pour les faillites (53 200 \$). Par contre, la dette moyenne non garantie était plus élevée dans les dossiers de faillites (44 800 \$) que dans les dossiers de propositions (33 000 \$). Quant à la valeur moyenne estimée de l'actif, les consommateurs ayant déposé une proposition ont déclaré une valeur de 56 500 \$ soit près du double de la valeur déclarée par les faillis (29 600 \$).

NOTES

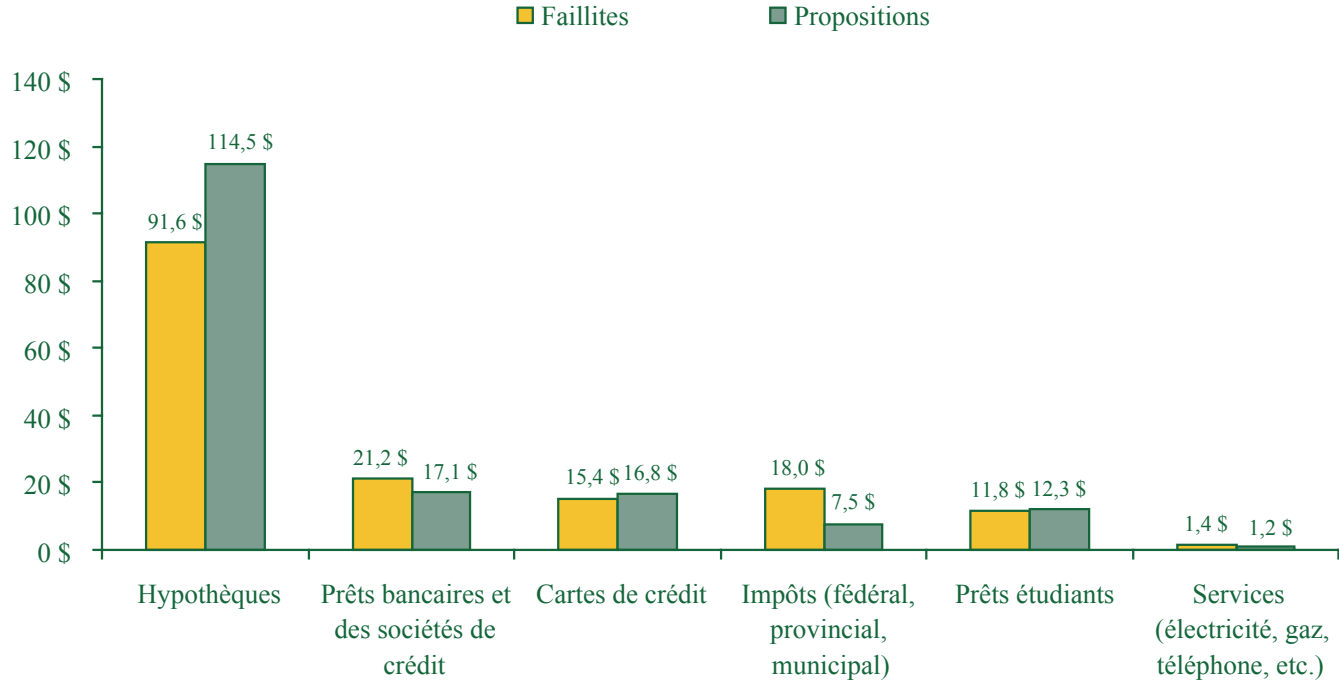
Types de passif le plus souvent enregistrés dans les dossiers de consommateurs insolvable en 2004



En 2004, 87,4 % des faillis et 91,1 % de ceux qui ont déposé un dossier de proposition avaient des dettes provenant de cartes de crédit, le type de dette le plus fréquemment signalé. Venaient ensuite les dettes provenant de prêts bancaires et de sociétés de crédit, présentes dans 80,8 % des dossiers de propositions et dans 77,5 % des faillites. Il convient de noter que les dettes hypothécaires étaient relativement plus fréquentes dans les dossiers de propositions (32,5 %) que dans les dossiers de faillite (19,5 %). Plus du tiers des consommateurs insolvable — 38,1 % des faillis et 33,7 % de ceux ayant déposé un dossier de proposition — avaient déclaré des dettes d'impôts.

NOTES

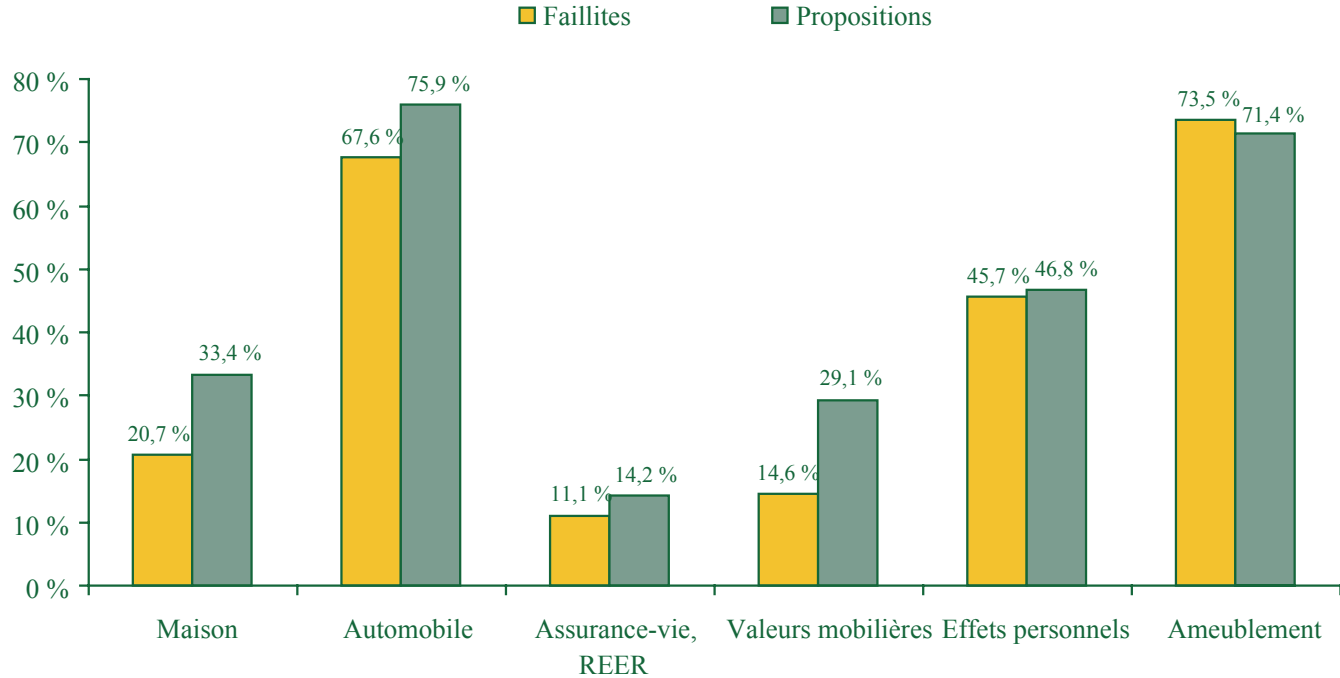
Valeur moyenne estimée du passif des consommateurs insolvable, selon le type de dette et de dossier déposé, en 2004



Les hypothèques constituent le type de dette ayant la valeur moyenne la plus élevée, autant pour les faillites (91 600 \$) que pour les propositions (114 500 \$). Les dettes reliées à l'impôt étaient en moyenne de 18 000 \$ pour les faillis, soit plus du double de la valeur déclarée par ceux qui ont déposé une proposition (7 500 \$). Les dettes associées à des cartes de crédit, qui constituent le type de dette le plus souvent enregistré, avaient une valeur moyenne de 15 400 \$ pour les faillites et de 16 800 \$ dans le cas des propositions.

NOTES

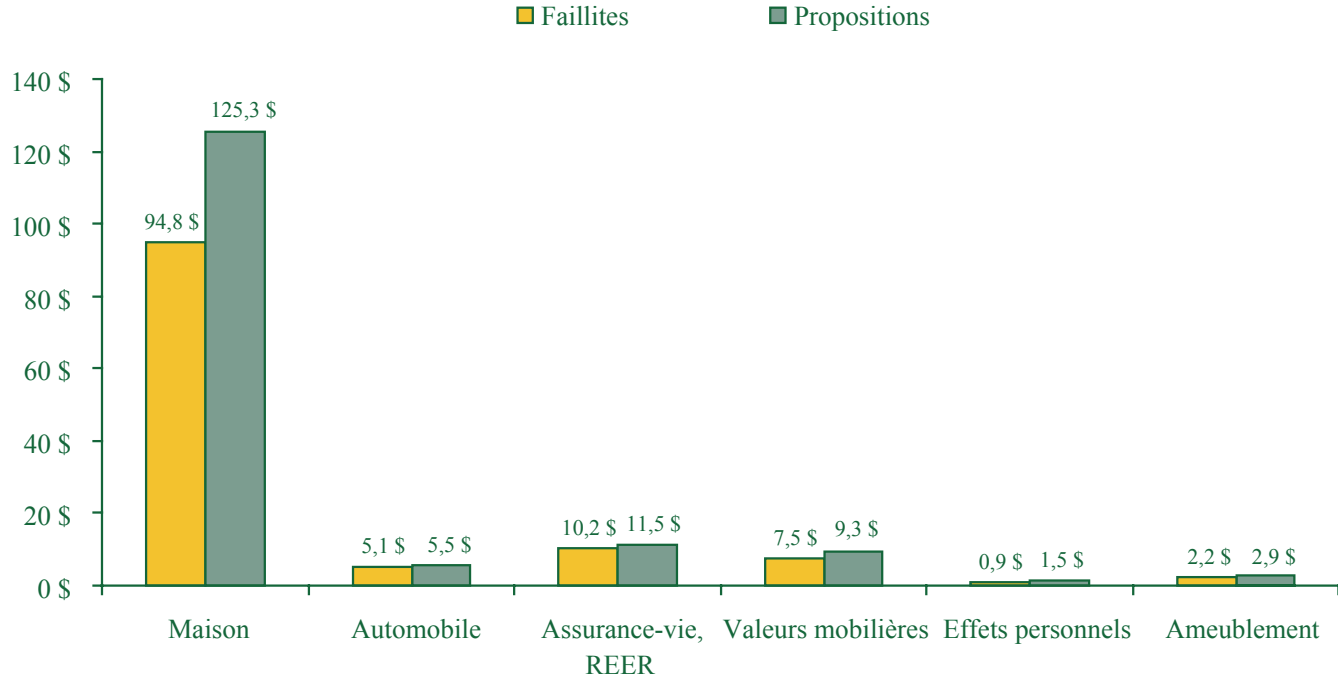
Types d'actifs le plus souvent enregistrés dans les dossiers de consommateurs insolvable en 2004



Au moment du dépôt de leur dossier, 73,5 % des faillis et 71,4 % de ceux qui avaient déposé une proposition ont déclaré avoir des actifs sous forme d'ameublement. Les automobiles constituaient aussi un actif largement répandu chez les consommateurs insolvable puisqu'elles étaient présentes dans 67,6 % des dossiers de faillites et dans 75,9 % des propositions. Il convient de noter que 33,4 % de ceux qui avaient déposé une proposition ont dit posséder une maison contre seulement 20,7 % des faillis.

NOTES

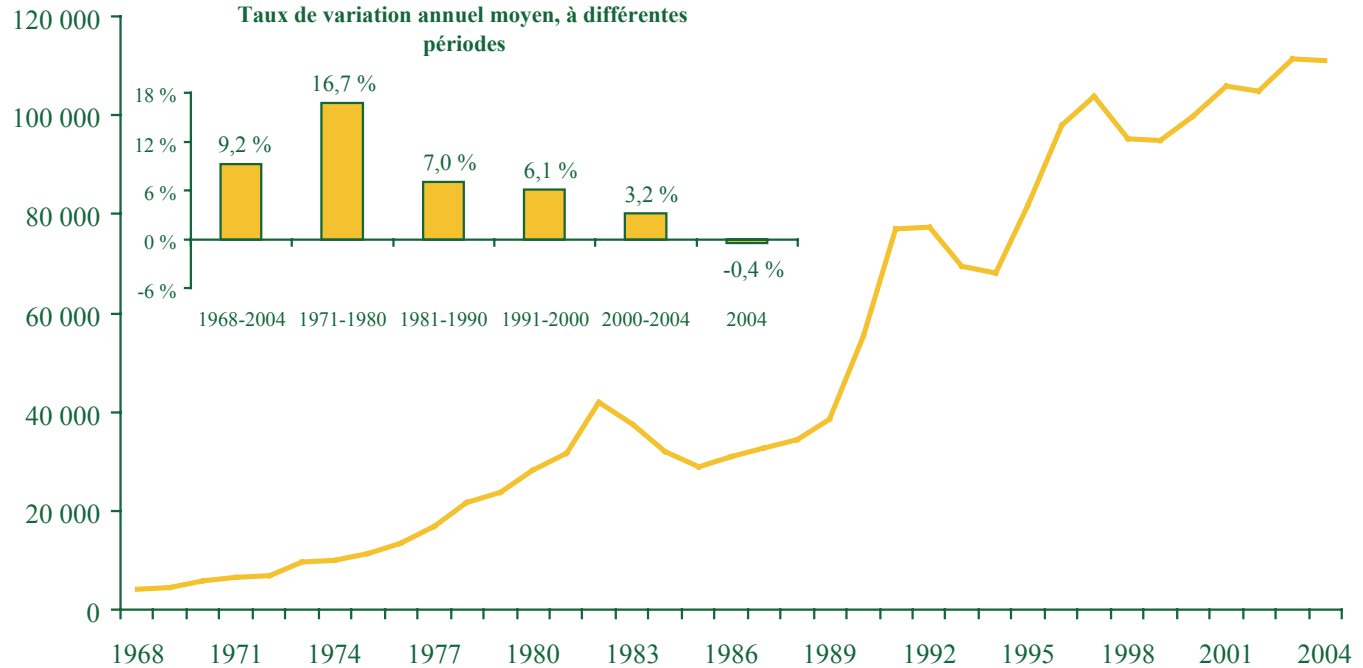
Valeur moyenne estimée de l'actif des consommateurs insolvable, selon le type de dossier déposé, en 2004



Les maisons sont sans contredit la catégorie d'actif ayant la plus grande valeur moyenne estimée. Chez les faillis, la valeur moyenne estimée des maisons étaient de 94 800 \$ alors qu'elle était de 125 300 \$ chez ceux qui ont déposé une proposition. De façon générale, on constate que la valeur moyenne de l'actif est plus élevée dans le cas des propositions que dans le cas des faillites.

NOTES

Insolvabilité totale, Canada 1968-2004

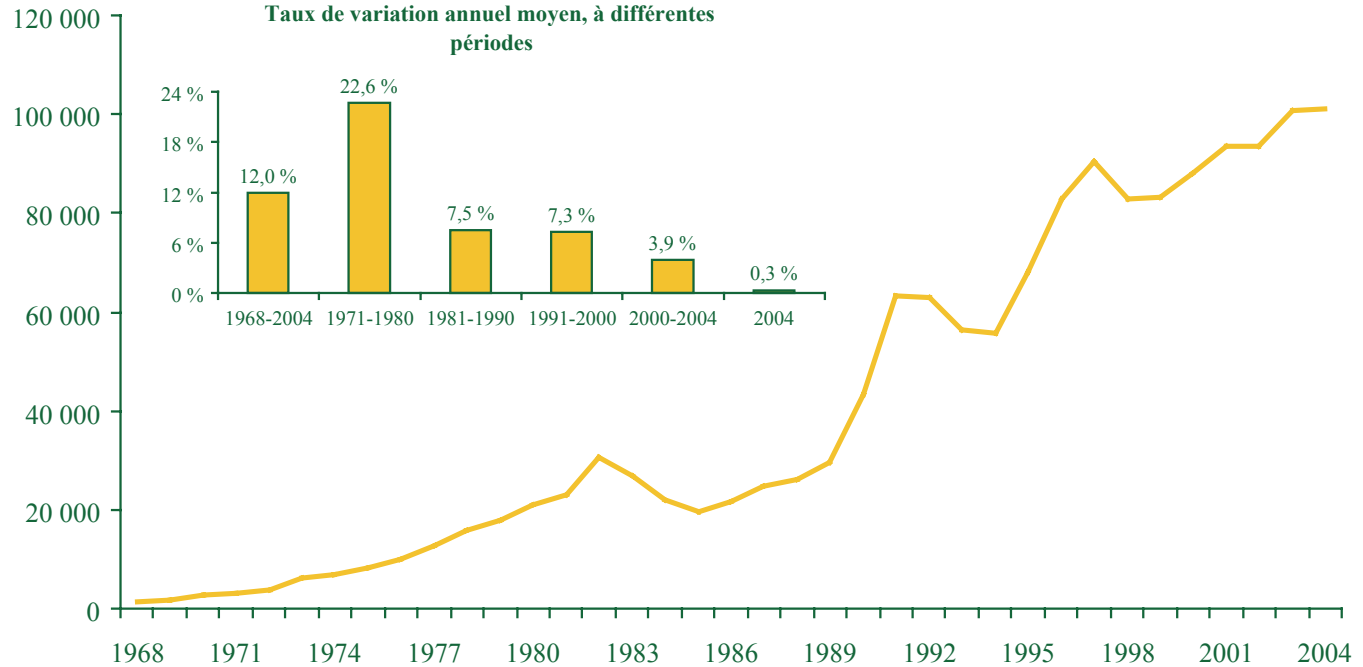


NOTES

De 1968 à 2004, le nombre de dossiers d'insolvabilité déposés au BSF a augmenté en moyenne de 9,2 % par année. C'est au cours des années 70 qu'est survenue la plus forte croissance annuelle moyenne. Au cours des décennies suivantes, la croissance moyenne a ralenti de façon significative. Depuis 2000, la croissance moyenne a été de 3,2 %. En 2004, le nombre de dossiers d'insolvabilité déposés au BSF a diminué de 0,4 %.

Ce graphique montre que le dépôt de dossiers d'insolvabilité est sensible aux fluctuations de l'activité économique. Au cours des récessions de 1981 et de 1990-1991, on remarque une croissance rapide du nombre de cas d'insolvabilité suivie d'une baisse une fois la reprise économique amorcée. Par contre, l'augmentation de 1997 serait plutôt associée à des changements législatifs. Certains éléments annoncés de la Réforme de 1997, comme les changements relatifs aux prêts étudiants, pourraient avoir poussé des débiteurs à devancer le dépôt de leur dossier d'insolvabilité.

Insolvabilité des consommateurs, au Canada, de 1968 à 2004

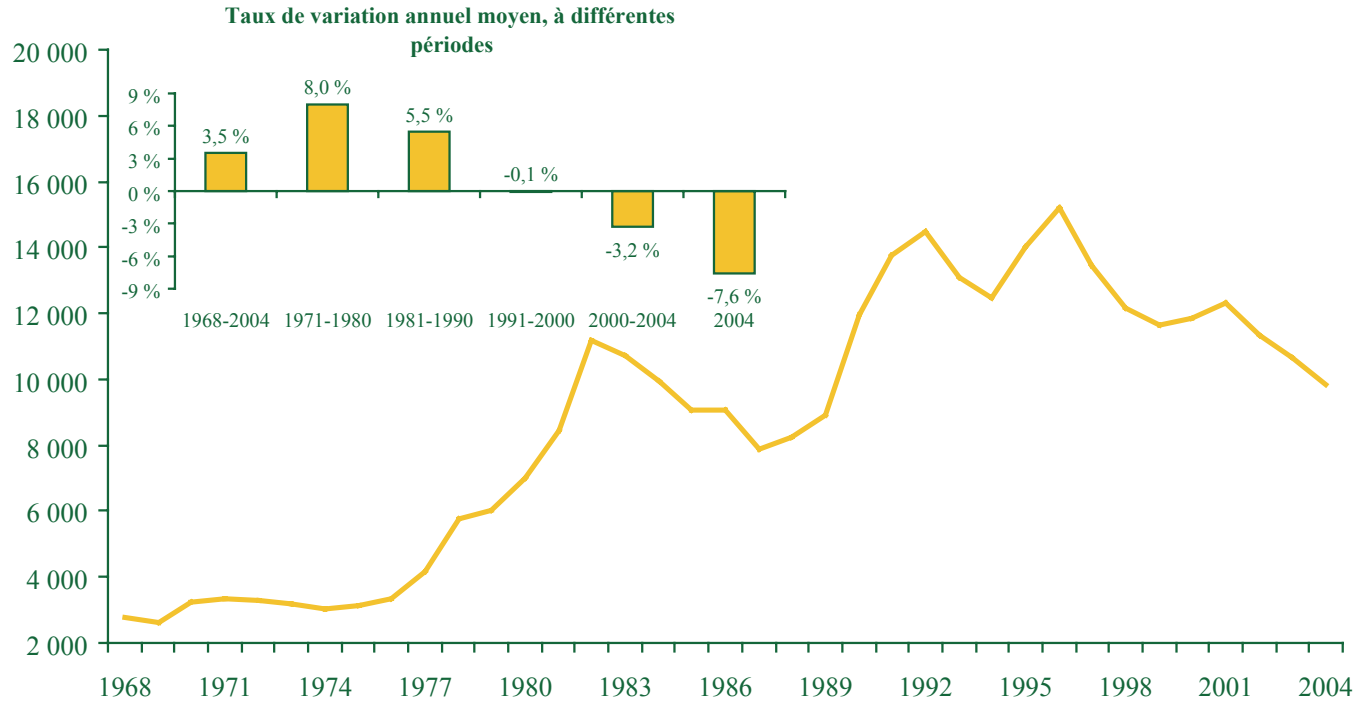


C'est au cours des années 70 que les cas d'insolvabilité chez les consommateurs ont connu la croissance moyenne la plus rapide. Dans les années 80 et 90, la croissance moyenne s'est située à près de 7,5 %. Depuis 1997, on observe un ralentissement marqué du taux de croissance moyen des cas d'insolvabilité chez les consommateurs au Canada.

Pendant la période 2000-2004, ce taux s'est établi à 3,9 % par an et n'a été que de 0,3 % en 2004. De nombreux facteurs peuvent expliquer l'augmentation des cas d'insolvabilité chez les consommateurs. Certaines causes évoquées par les débiteurs insolubles sont la perte d'un emploi ou le chômage, un changement dans le revenu, un surendettement ou une utilisation excessive du crédit, des problèmes matrimoniaux ou familiaux, la maladie et la mauvaise gestion d'une entreprise.

En 1980, le taux d'insolvabilité — c'est-à-dire le nombre de cas d'insolvabilité divisé par la population totale — était de 1,1 par millier de canadiens. Vingt-cinq ans plus tard, ce taux avait presque quadruplé pour se situer à 4,0. Chez nos voisins du Sud, le taux d'insolvabilité était de 1,8 en 1980 et a atteint 7,0 en 2004. Au Royaume-Uni et en Australie, les taux d'insolvabilité étaient plus bas en 2004, soit de 1,1 et de 1,6 respectivement. Il existe principalement trois raisons qui peuvent expliquer les différences internationales : Premièrement, les différences de la législation sur les faillites; deuxièmement, la stigmatisation sociale qui varie d'un pays à l'autre à l'égard des débiteurs insolubles; troisièmement, les conditions d'accès au crédit, également variables selon les pays.

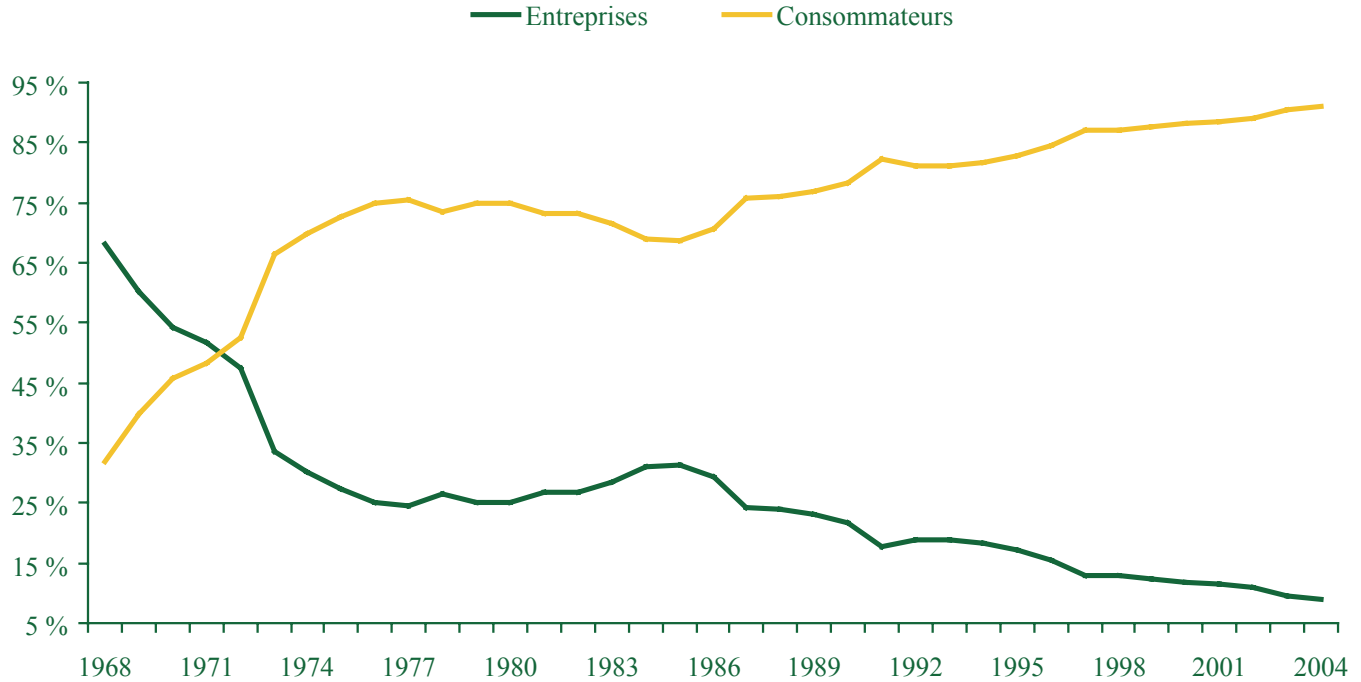
Insolvabilité des entreprises, au Canada, de 1968 à 2004



Les cas d'insolvabilité chez les entreprises ont augmenté jusqu'à la fin des années 80, mais depuis le début des années 90, la tendance s'est inversée. De 2000 à 2004, la croissance annuelle moyenne a été de -3,2 %. En 2004, le nombre de cas d'insolvabilité chez les entreprises a diminué de 7,6 %. La baisse des taux d'intérêts, qui représentent le coût de financement des entreprises, est un des facteurs importants qui explique cette baisse amorcée en 1996.

NOTES

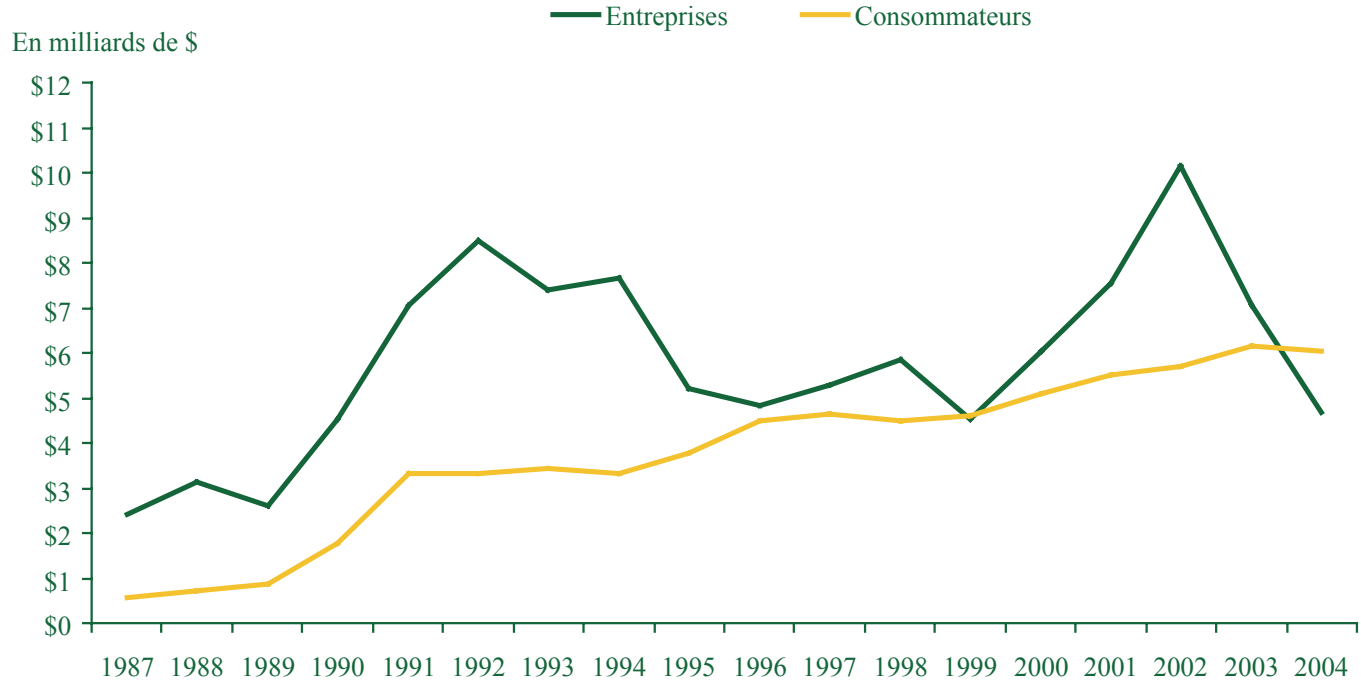
Proportion des cas d'insolvabilité chez les consommateurs et les entreprises, au Canada, de 1968 à 2004



Depuis le milieu des années 70, la majorité des cas d'insolvabilité traités par le BSF mettent en cause des consommateurs. En 2004, les cas d'insolvabilité chez les entreprises ne représentaient plus que 8,9 % de tous les cas traités par le BSF.

NOTES

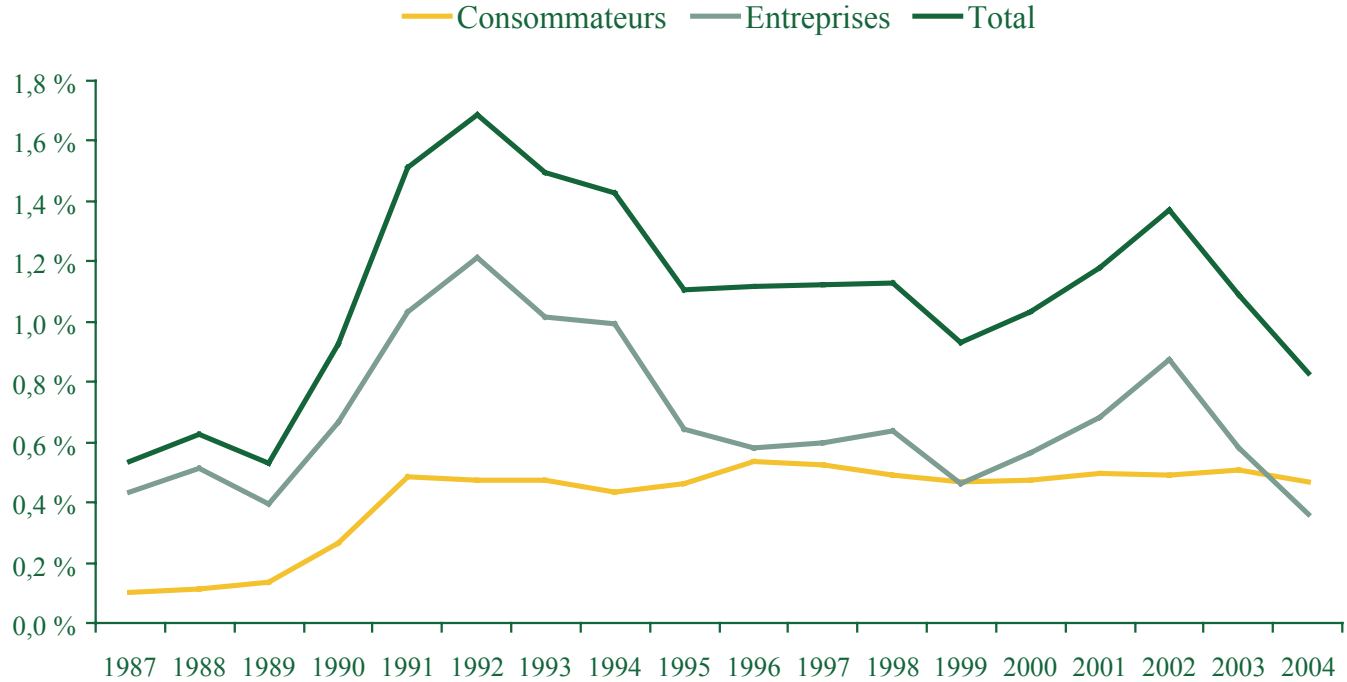
Valeur totale du passif déclaré par les débiteurs dans les cas d'insolvabilité chez les consommateurs et les entreprises, au Canada, de 1987 à 2004



Entre 1987 et 2004, bien que les cas d'insolvabilité chez les entreprises aient représenté en moyenne 16 % du total des dossiers traités par le BSF, le passif total relié à ces dossiers a été supérieur à celui des dossiers de consommateurs, sauf pour les années 1999 et 2004, où le contraire s'est avéré. La valeur totale du passif déclaré dans les dossiers commerciaux a atteint le sommet de 10,1 milliards \$ en 2002. Du côté des consommateurs, la valeur moyenne du passif des cas d'insolvabilité a plus que doublé entre 1987 et 2004. En 1987, elle était de 23 000 \$ et de 60 000 \$ en 2004. Dans les dossiers commerciaux, elle est passée de 304 000 \$ en moyenne en 1987 à 476 000 \$ en 2004.

NOTES

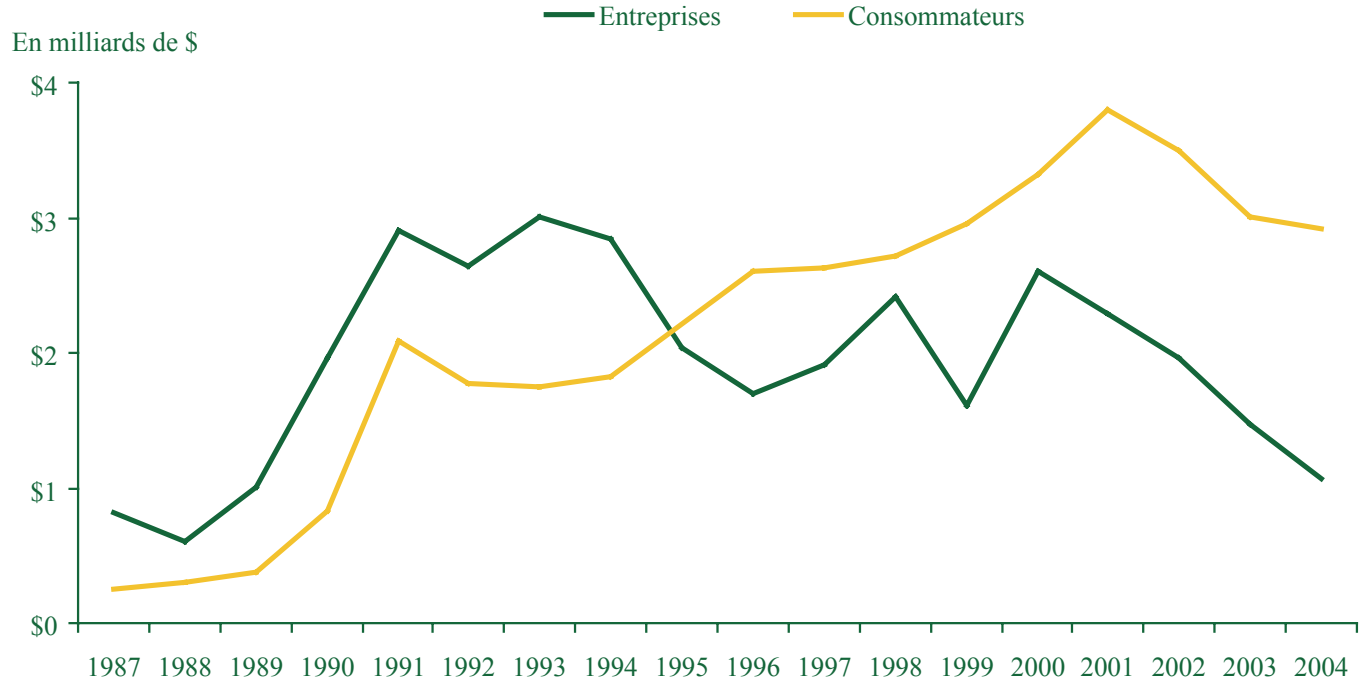
Ratio de l'endettement par rapport au PIB, au Canada, de 1987 à 2004



Le pourcentage du passif déclaré dans les cas d'insolvabilité par rapport au produit intérieur brut (PIB) a atteint un sommet de 1,7 % en 1992. Par la suite, le ratio a diminué graduellement jusqu'en 1999 et s'est remis à progresser pour atteindre 1,4 % en 2002. En 2004, il était à son plus bas niveau depuis 1989. Les variations observées au cours des 5 dernières années sont presque entièrement attribuables au passif des entreprises.

NOTES

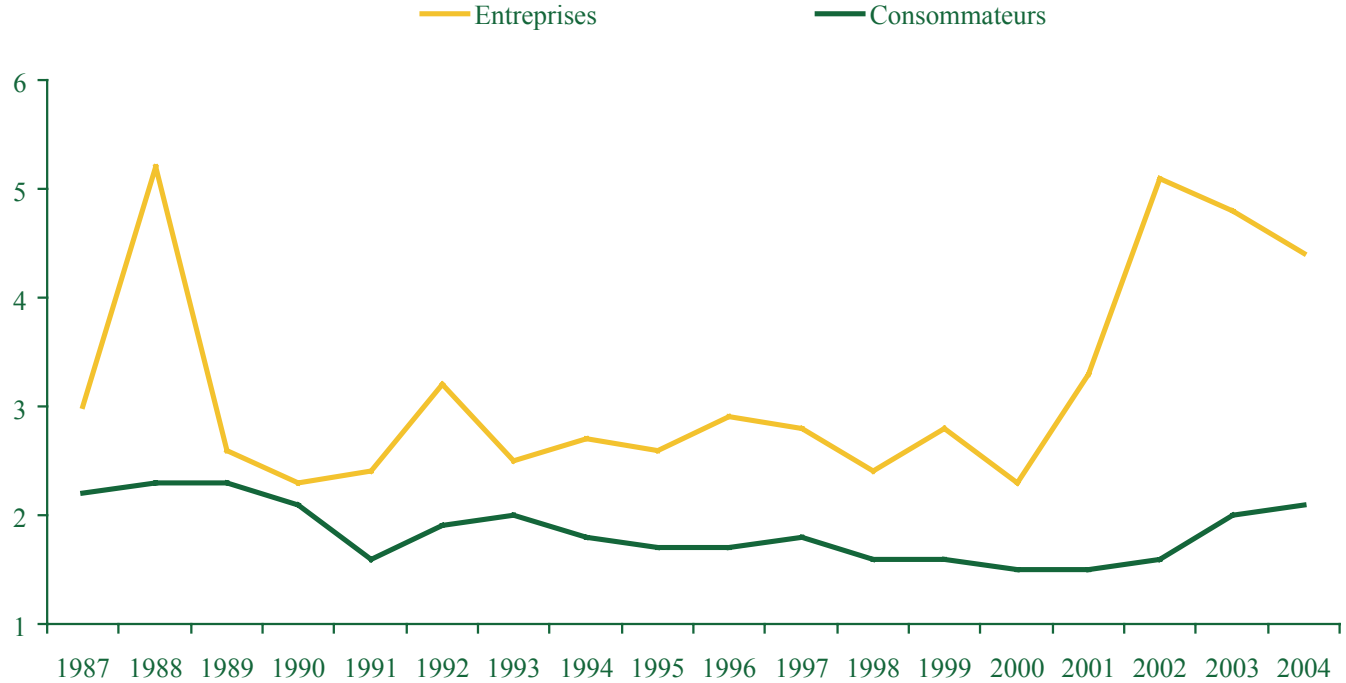
Valeur totale de l'actif déclaré par les débiteurs dans les cas d'insolvabilité chez les consommateurs et les entreprises, au Canada, de 1987 à 2004



La valeur totale de l'actif déclaré par les consommateurs insolvable est passée de 255 millions \$ en 1987 au sommet de 3,8 milliards \$ en 2001, avant de retomber à 2,9 milliards \$ en 2004. Depuis le milieu des années 90, elle est supérieure à celle des entreprises insolvable. La valeur totale de l'actif déclaré par celles-ci a atteint 3 milliards \$ en 1993 pour diminuer à 1,1 milliards \$ en 2004. Cette variation s'explique en majeure partie par la réduction du nombre de cas d'insolvabilité chez les entreprises. La valeur moyenne de l'actif déclaré dans les dossiers de consommateurs a plus que doublé depuis 1987. D'un peu plus de 10 300 \$ en 1987, elle a atteint 28 800 \$ en 2004. Dans les dossiers des entreprises, elle est passée de 102 400 \$ en 1987 à 225 500 \$ en 1993 puis à 109 100 \$ en 2004.

NOTES

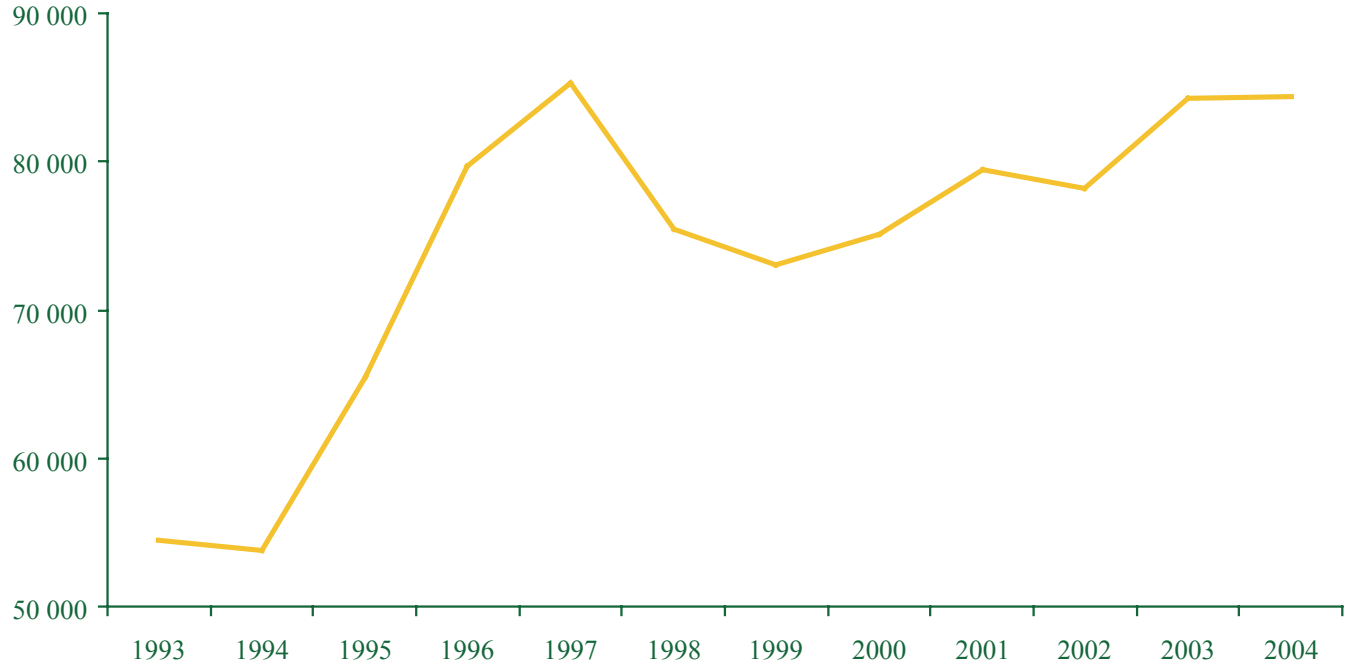
Rapport entre le passif et l'actif, chez les consommateurs et les entreprises insolvable, au Canada, de 1987 à 2004



Depuis 1987, le rapport entre le passif et l'actif des consommateurs insolvable oscille autour de 2. C'est-à-dire que les consommateurs insolvable ont en moyenne deux fois plus de dettes qu'ils n'ont de biens. Selon l'Enquête sur la sécurité financière de 1999, le ratio moyen d'endettement des Canadiens est de 0,16. Contrairement aux consommateurs insolvable, les Canadiens auraient en moyenne 6 fois plus de biens que de dettes. Chez les entreprises insolvable, ce ratio est plus élevé que chez les consommateurs. Les pointes enregistrées en 1988 et entre 2001 et 2004 peuvent être attribuées à un petit nombre de dossiers dans lesquels le déséquilibre entre le passif et l'actif était particulièrement important.

NOTES

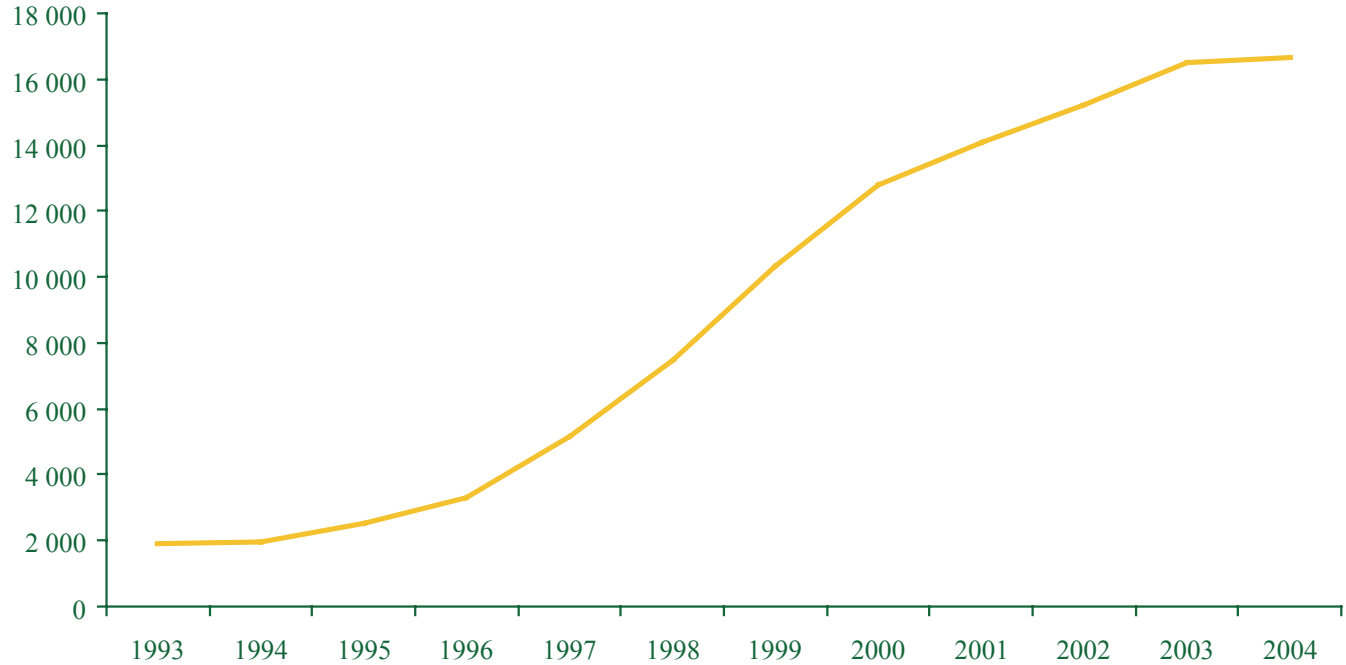
Faillites de consommateurs, au Canada, de 1993 à 2004



Le nombre de faillites chez les consommateurs a atteint un sommet en 1997 avec 85 300 cas déclarés au BSF. Il a diminué au cours des deux années suivantes pour ensuite augmenter graduellement jusqu'en 2004 — sauf en 2002 où il a enregistré une légère baisse. Cette baisse s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de propositions, une solution intéressante pour le débiteur. En 2003 et 2004, le nombre de faillites chez les consommateurs a de nouveau augmenté de façon significative pour atteindre respectivement 84 250 et 84 430. En 2004, il représentait 83,5 % des dossiers d'insolvabilité chez les consommateurs au lieu de 94,3 % en 1997.

NOTES

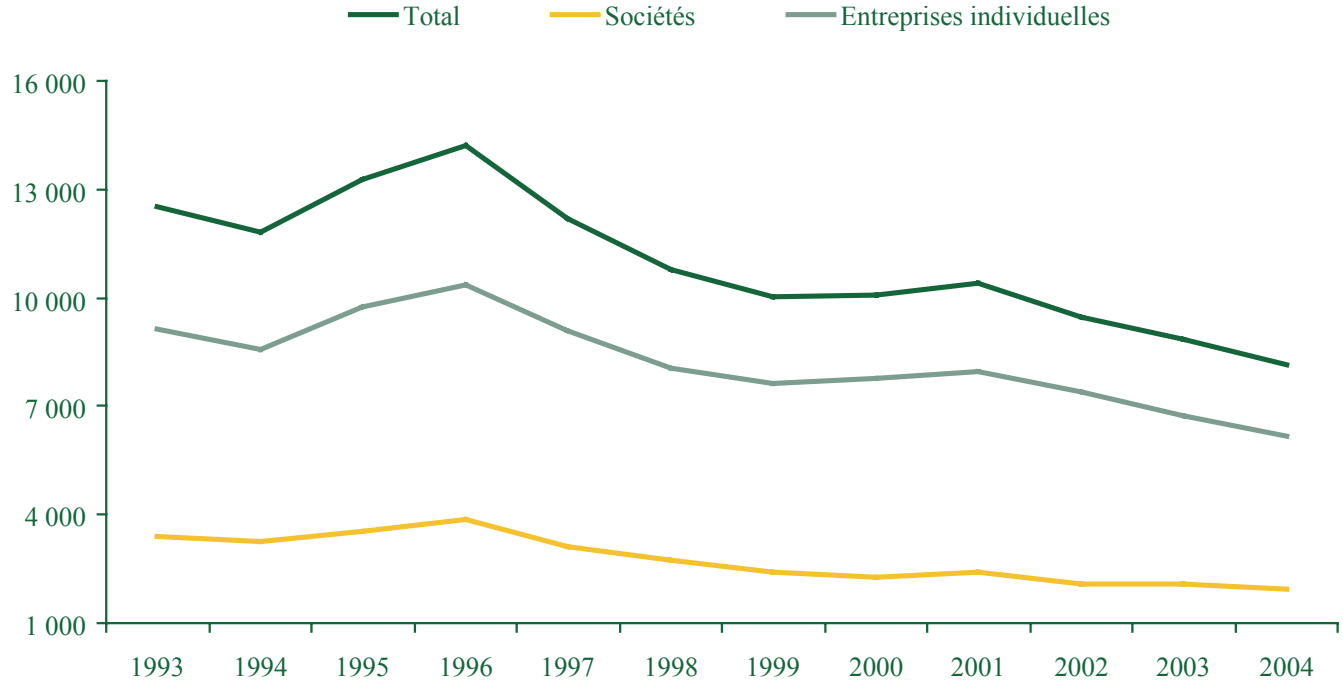
Propositions de consommateurs, au Canada, de 1993 à 2004



Depuis l'introduction des propositions de consommateurs de la Division II en 1993, le nombre de propositions n'a cessé d'augmenter. La croissance annuelle moyenne des propositions de consommateurs déposées au BSF a été de 21,7 %. En 2004, plus de 16 600 propositions de consommateurs ont été déposées contre à peine plus de 1 900 en 1993. Ainsi, en 2004, 16,5 % des cas d'insolvabilité chez les consommateurs ont mené à des propositions contre seulement 3,4 % en 1993.

N O T E S

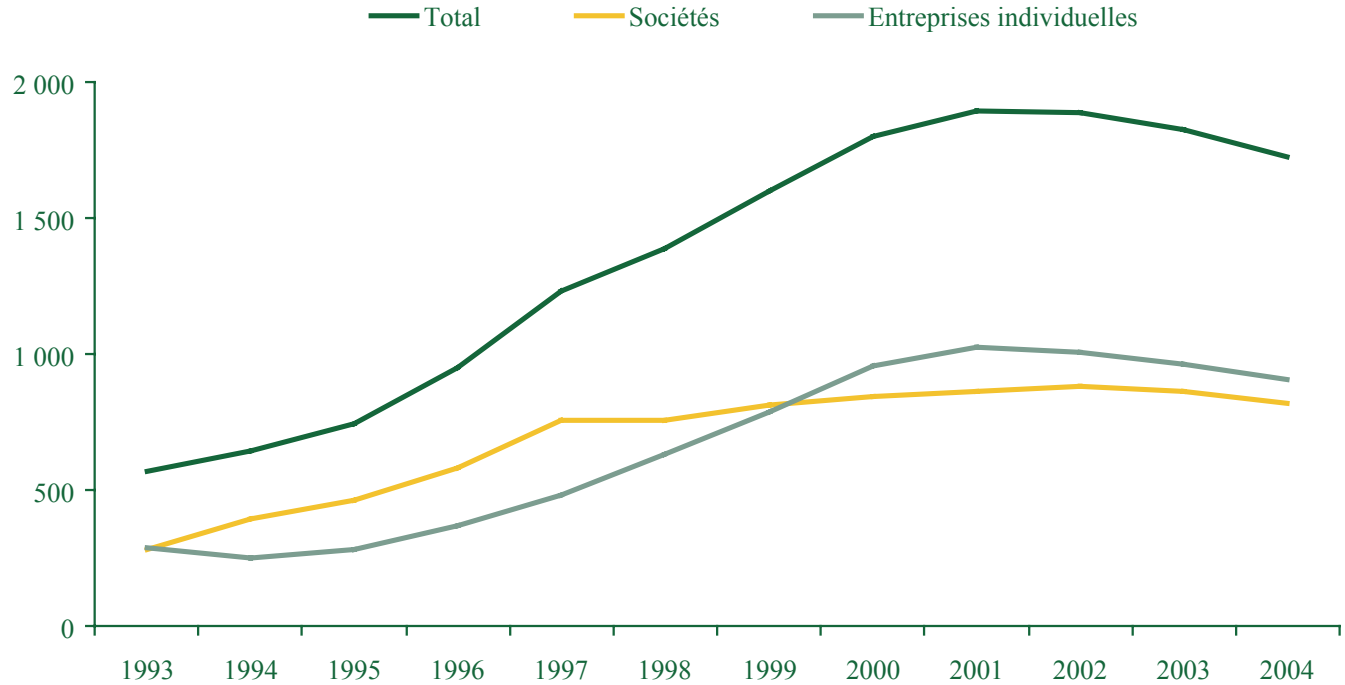
Faillites commerciales, au Canada, de 1993 à 2004



Depuis 1993, les faillites commerciales sont à la baisse, tant pour les sociétés que pour les entreprises individuelles. Au Canada, les sociétés sont à l'origine de près d'une faillite d'entreprise sur quatre. En 2004, les faillites commerciales représentaient 82,5 % des cas d'insolvabilité chez les entreprises comparativement à 95,7 % en 1993.

NOTES

Propositions commerciales, au Canada, de 1993 à 2004



Après avoir augmenté graduellement de 1993 à 2002, le nombre de propositions commerciales vient de connaître sa deuxième année de baisse consécutive. Ainsi, en 2004, il a diminué de 5,4 % pour atteindre 1 728. Cela représente une diminution de 8,7 % par rapport au sommet atteint en 2001. De 1993 à 2004, il a augmenté en moyenne de 10,6 % par année.

NOTES

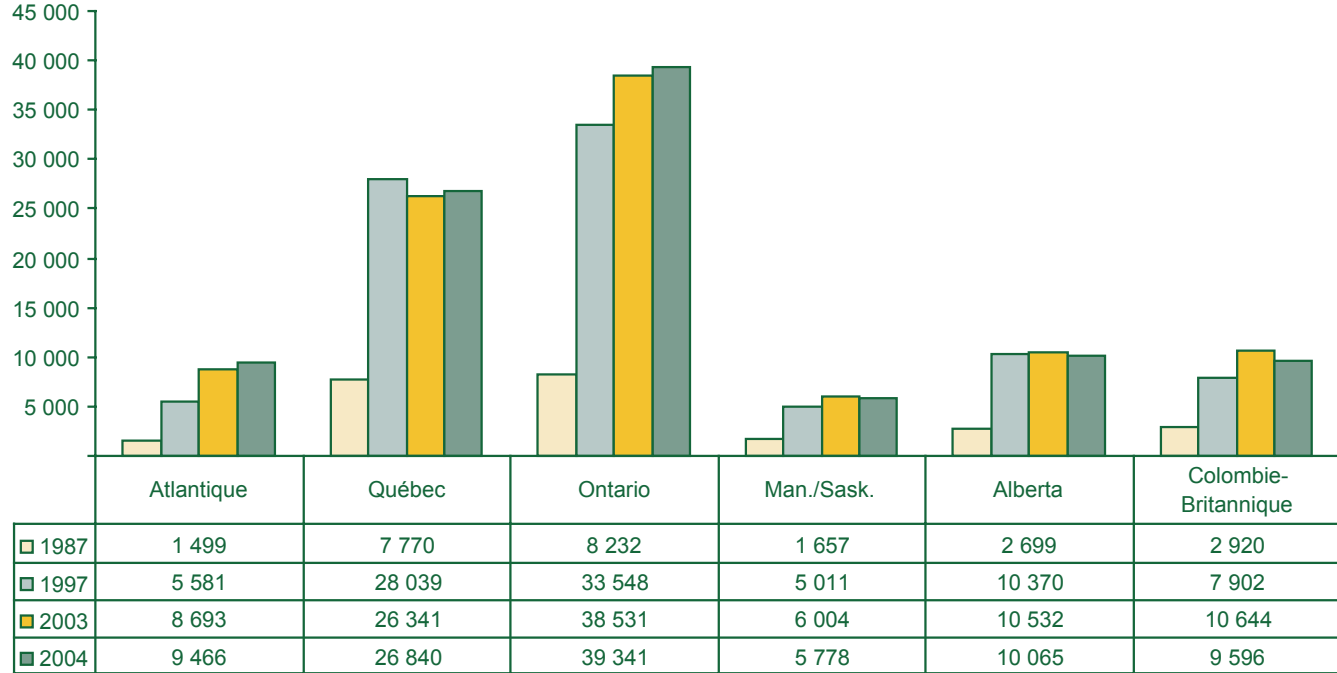
Insolvabilité totale, par grande région du Canada, de 1987 à 2004



C'est en Ontario et au Québec qu'il y a le plus grand nombre de dossiers déposés au BSF chaque année. Cela s'explique facilement par la taille de la population de ces provinces et le nombre d'entreprises qui y opèrent. En 2004, le nombre de cas d'insolvabilité déclarés au BSF a diminué en Colombie-Britannique, en Alberta et dans la région du Manitoba/Saskatchewan alors qu'il était à la hausse dans les trois autres régions. C'est la région de l'Atlantique qui a affiché la plus forte augmentation (8,0 %), suivie par l'Ontario (1,3 %) et le Québec (0,7 %).

NOTES

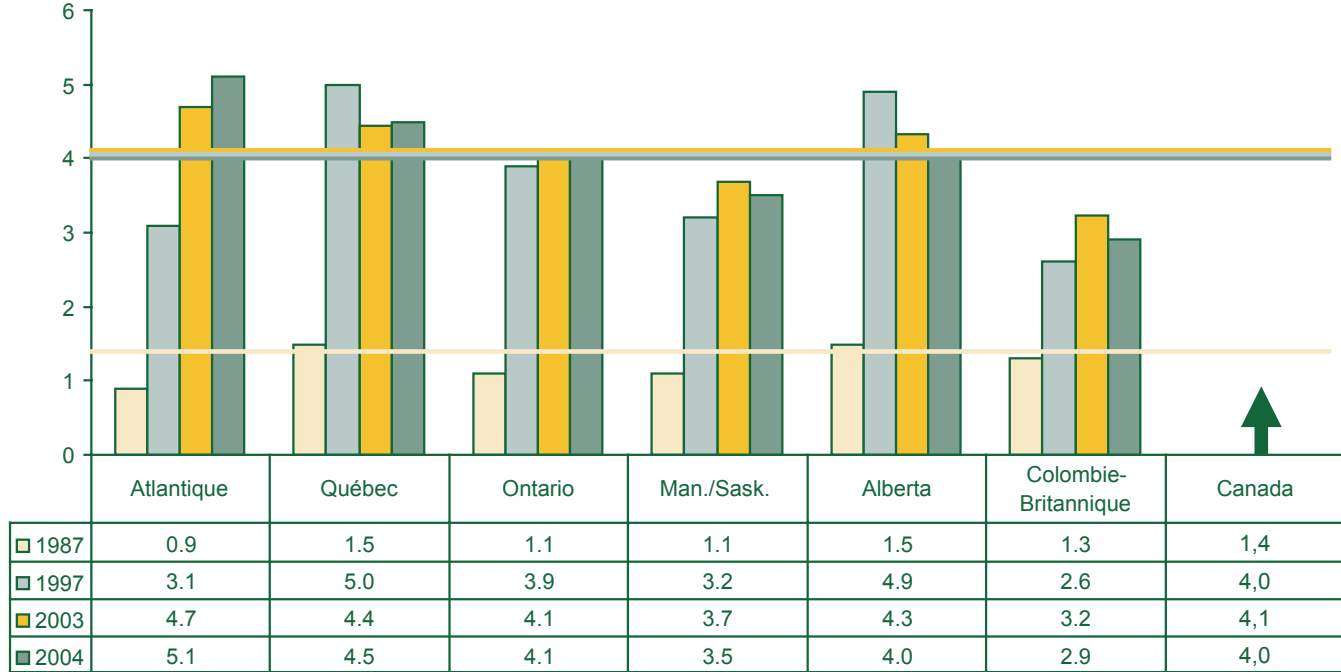
Insolvabilité des consommateurs, par grande région du Canada, de 1987 à 2004



En 2004, le nombre de dossiers d'insolvabilité de consommateurs déposé au BSF a baissé en Colombie-Britannique (-9,8 %), en Alberta (-4,4 %) et dans la région du Manitoba/Saskatchewan (-3,8 %). Dans les autres régions, il a augmenté. La plus forte augmentation a été observée dans la région de l'Atlantique (8,9 %), suivie de l'Ontario (2,1 %) et du Québec (1,9 %).

NOTES

Nombre de cas d'insolvabilité chez les consommateurs, par millier d'habitants âgés de 18 ans et plus, au Canada et dans ses grandes régions, de 1987 à 2004



Le nombre de cas d'insolvabilité chez les consommateurs par millier d'habitants âgés de 18 ans et plus a augmenté considérablement entre 1987 et 1997. De 1997 à 2004, ce ratio est demeuré relativement semblable dans l'ensemble du Canada. En 2004, le nombre de cas d'insolvabilité par millier d'habitants a atteint un nouveau sommet dans la région de l'Atlantique, à 5,1. Au Québec et en Alberta, il est resté inférieur au sommet atteint en 1997. C'est en Colombie-Britannique que le nombre de cas d'insolvabilité chez les consommateurs par millier d'habitants a été le plus bas en 2004, à 2,9 cas.

NOTES

Insolvabilité des entreprises, par grande région du Canada, de 1987 à 2004

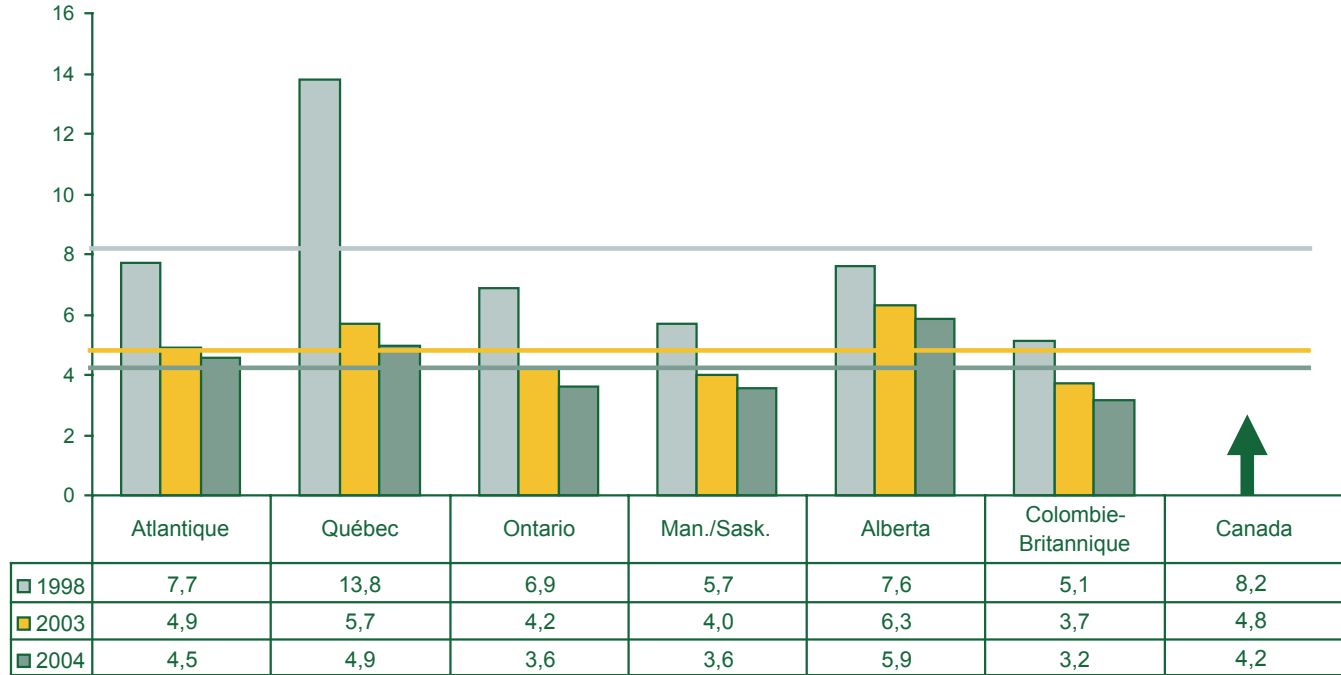


En 2004, le nombre de dossiers d'insolvabilité d'entreprises déposé au BSF a baissé dans les six grandes régions du Canada.

Cette baisse a été particulièrement marquée au Québec (-10,8 %), suivi de la région du Manitoba/Saskatchewan (-9,8 %), de la Colombie-Britannique (-8,5 %), de l'Ontario (-8,4 %), de l'Atlantique (-4,3 %) et de l'Alberta (-1,4 %). Depuis 1997, le nombre de dossiers d'entreprises déposé a diminué en moyenne de 9,6 % au Québec et de 10,0 % en Atlantique, par année.

NOTES

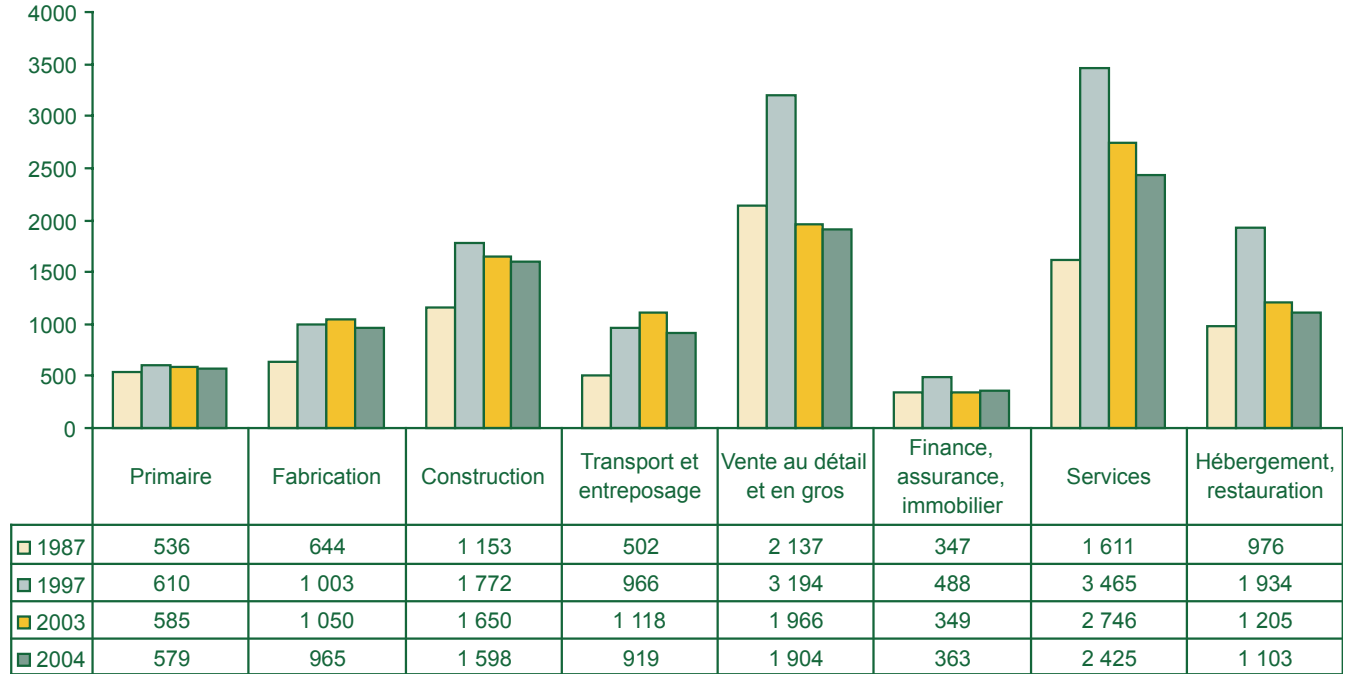
Nombre de cas d'insolvabilité chez les entreprises, par millier d'entreprises, au Canada et dans ses grandes régions, de 1998 à 2004



Au Canada, le nombre de cas d'insolvabilité chez les entreprises par millier d'entreprises est passé de 8,2 cas en 1998 à 4,2 en 2004. La diminution s'est étendue à l'ensemble des provinces. Au Québec, on peut qualifier de spectaculaire la baisse observée entre 1998 et 2004, le ratio étant passé de 13,8 cas par millier d'entreprises, le plus haut ratio au Canada à l'époque, à 4,9. En 2004, c'est l'Alberta qui a enregistré le ratio le plus élevé, à 5,9 cas par millier d'entreprises. Suivaient le Québec et l'Atlantique avec 4,9 et 4,5 cas par millier d'entreprises, respectivement. Avec 3,2 cas, la Colombie-Britannique a enregistré le ratio le plus bas.

NOTES

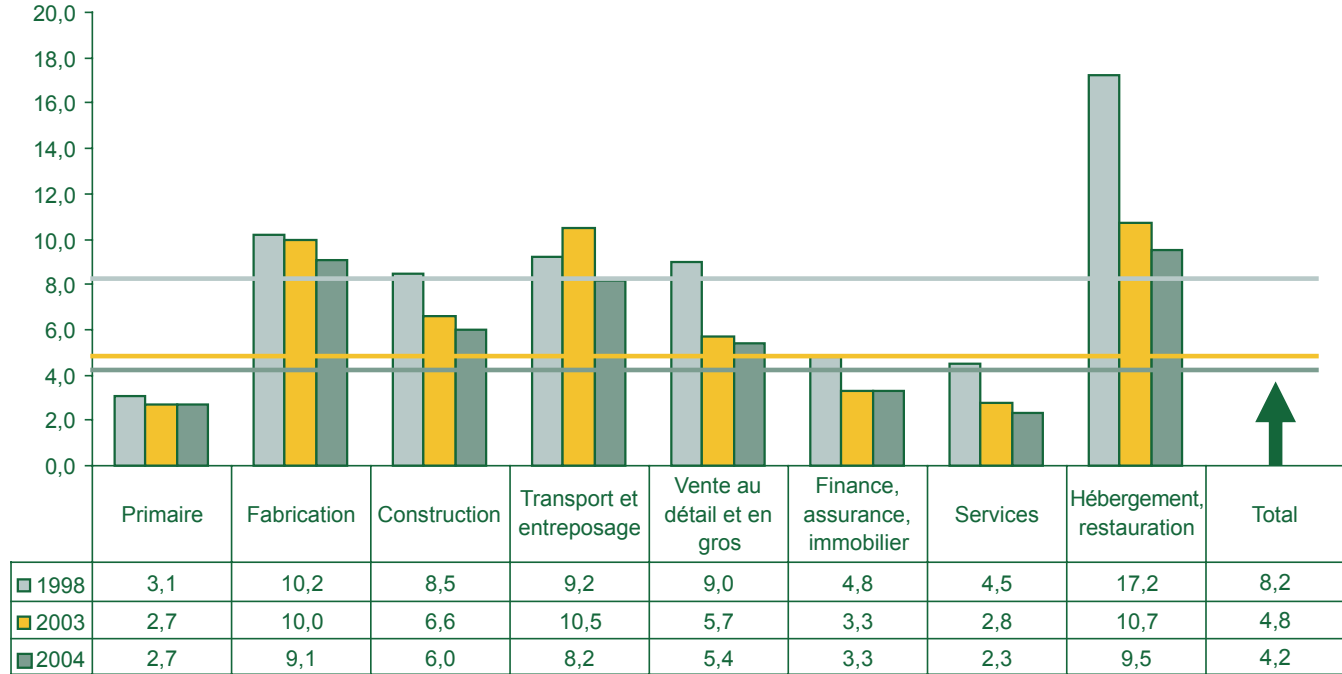
Insolvabilité des entreprises, par grand secteur d'activité, au Canada, de 1987 à 2004



Le plus grand nombre de dossiers d'insolvabilité d'entreprises déposés au BSF se retrouvent dans les secteurs des services et du commerce de détail et de gros. En 2004, le nombre de dossiers commerciaux a diminué dans 7 des 8 grands secteurs d'activité au Canada. Seul le secteur de la finance a affiché une hausse. Depuis 1997, l'insolvabilité chez les entreprises a diminué en moyenne de 7,7 % par année dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et de 7,1 % dans le secteur de la vente au détail et en gros.

NOTES

Nombre de cas d'insolvabilité chez les entreprises, par millier d'entreprises, par grand secteur industriel, au Canada, de 1998 à 2004



Pour l'ensemble des secteurs, le nombre de cas d'insolvabilité commerciale par millier d'entreprises est passé de 8,2 cas en 1998 à 4,2 en 2004. Ce sont les secteurs de l'hébergement et de la restauration et de la vente au détail et en gros qui affichent les améliorations les plus notables. En 2004, le secteur de l'hébergement et de la restauration ainsi que celui de la fabrication avaient le plus grand nombre de cas d'insolvabilité par millier d'entreprises avec 9,5 et 9,1 cas respectivement. À l'opposé, le secteur des services (2,3) et le secteur primaire (2,7) avaient le nombre de cas d'insolvabilité par millier d'entreprises le moins élevé.

NOTES

